

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

**DELIBERATION n° 2026-03-03**

Nbre de Conseillers en exercice 15  
Présents 14  
Votants 14

**OBJET : DESIGNATION DU  
NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars 2026, le nouveau Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de la doyenne Madame Régine LAMBERT.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026

PRESENTS : BOTTERO Aurélie ; CHASSIN Franck ; COURJAUD Thierry ; DUPUY Elodie ; FEBVIN Marie-Pascale ; GENAIN Jean-Pierre ; HERAUD Claudine ; JOYÉ Jean-François ; LAMBERT Régine ; LIMOUZIN Sandrine ; METTE VIALATTE Séverine ; SICAUD Geoffrey ; SOPENA Patrice ; ZOCCO Jonathan ;

ABSENTS-EXCUSES : Dominique DIDIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SICAUD Geoffrey

Vu l'article L.2122-2 du code général des Collectivités Territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil Municipal,  
Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de DONNEZAC est de 15, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

⇒ Décide de fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 26/03/2026

Jean-François JOYÉ  
Maire

Secrétaire de séance  
Geoffrey SICAUD



Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 033-213301518-20260320-2026\_03\_03-DE

